



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Paris, le 18 mai 2011

Compte rendu de la CAP Officiers de Port du 17mai 2011

Ouverture de la séance à 14h30.

SNOP FO présents :

C1 : P. PAGANI, D. BRICHE

C2 : E.ROELLINGER, M. DELAFOREST, T. GUERIN, H. PERROT

Administration :

B. THORIN, M.BOURVEN, M.BRACQ (GPM Rouen), B. DUFUMIER, (DML 76)

L. BODINATE, Me. KUCYBALA, Me VICARIO (Présentation réductions d'ancienneté)

Secrétaire Adjoint de séance désigné : P .PAGANI

Le compte rendu de la CAP du 08 Décembre 2010 est approuvé.

Réduction d'ancienneté au titre de 2009 :

Conformément à l'arrêté du 19 octobre 2010, rappel des dispositifs d'attribution des bonifications :

Des mois de réduction d'ancienneté sont attribués à au moins 70% des agents pouvant y prétendre .

Au moins 10% des agents dont la valeur professionnelle est distinguée, bénéficient d'une réduction d'ancienneté de 2 ou 3 mois.

Le calcul de l'enveloppe 2009 est effectué sur 90% de l'effectif à l'exclusion de ceux ayant atteint l'échelon le plus élevé de leur grade.

Avec le report du reliquat de 1,1 (2008) Le résultat fait état de :

Capitaine du 1er grade classe fonctionnelle : 1 agent à 1 mois- 3 agents à 2 mois- 2 agents à 3 mois .

Capitaine du 1er grade classe normale : 3 agents à 1 mois – 3 agents à 2 mois

Capitaine du 2ème grade classe fonctionnelle : 12 agents à 1 mois – 2 agents à 2 mois -



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Capitaine du 2ème grade classe normale : 26 agents à 1 mois – 6 agents à 2 mois.

Le Reliquat 2009 à reporter = 3,4 mois

Cycle de mutations 2011 :

C1

- P.GUILLAUME / GPM Marseille
- F. PEROUAS / GPM Rouen (avec passage au grade de C1 dès la prise de l'affectation).

C2

- D.KROLAK / GPM Dunkerque
- JP. AIELLO / GPM Dunkerque
- R. JEANNET/ GPM Nantes Saint Nazaire
- F. BOURBOULON / GPM Marseille
- J. LEDEN / PA Nouméa
- C. RIBE / Port La Nouvelle

Il a été débattu des conditions d'affectation des capitaines sur les postes du premier grade. Un rappel a été fait au représentant GPM sur les conditions d'éligibilité au 1er grade et notamment la figuration impérative des capitaines sur le tableau d'avancement.

Poses ouvert au concours 2011 :

3 /GPMP Le Havre, 1/ Brest (adj), 1/Sète (adj), 2/Cherbourg (Cdt et Adj)

Réflexion sur la nouvelle circulaire de mutation

Reprise par Me THORIN des grands axes de la nouvelle circulaire de mutation et proposition de modifications des représentants en CAP :

Les missions de sûreté ne font pas partie statutairement des missions des officiers de port, il est donc proposé de modifier en :

« peuvent par ailleurs être chargé de mission de sûreté ».



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Demande de l'obligation de publicité sur les postes de commandant de port même si le choix peut-être déjà déterminé (Décision D.G/GPM ou DDTM/chef de service).

La validation de cette circulaire interviendra après consultation des autres organismes syndicaux (Sans doute prochaine CAP).

Questions diverse.

- Les effectifs

La situation des effectifs sur 2011 ne fait pas état de baisse manifeste dans les ports, précise M BOURVEN. Toutefois une demande de rééquilibrage est demandée par les représentants OP afin d'en faire bénéficier certains ports déficients en effectif.

Les représentants OP précisent qu'il est important de prendre en compte les problématiques particulières de certains ports qui impliquent une présence accrue.

- Le port d'Ajaccio

De prochaines réunions techniques sur ce dossier sensible, devraient donner suite à une enquête administrative sur le fonctionnement de la capitainerie.

D'autre part une réflexion de l'administration est en cours sur l'organisation des ports sud de la Corse. En parallèle, le poste de commandant de port d'Ajaccio pourrait passer au premier grade.

- Le port de Cherbourg

Avec le départ du commandant en titre (F.PEROUAS) et la vacance du poste d'adjoint, il est demandé à l'administration de porter une attention très particulière sur la situation du port. Des propositions seront formulées ultérieurement par l'administration, elles porteront sur les procédures d'affectation à ces postes compte tenu de la nécessité du service.

Les différents ordres du jour étant épuisés, B. THORIN clôt la séance à 16h00.

Prochaine CAP, le 13 octobre 2010.

Les représentants en CAP